

MAIRIE DU 4^{ème} SECTEUR

Conseil d'arrondissements du 24 avril 2014

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur MORAINÉ,
Maire du 4^{ème} Secteur.

(M. MAZET procède à l'appel nominal)

PRESENTS : Mmes et MM. ARAGONES – BONVIN –
CANICAVE – CARADEC – CATANEO – CAULE – CLAUDIUS PETIT –
COHEN – DETAILLE – DI GIOVANNI – DJIANE – FARHI –
FRANCESCHETTI – GAUDIN – GEIER-GHIO – GINER – GOMEZ –
HOCHFELDER – JOUVE – LEVY MOZZICONACCI – MALRAIT –
MARTINOD – MAZET – MENCHON – MERY – MORAINÉ –
NOSTRIANO – OURET – PALLOIX – RENAUD – RICCA – ROCCA-
SERRA – SCHILLING – TALAZAC – VALLETTE – VANNUCCHI –
VITALIS – VLASTO – ZAOUÏ.

EXCUSES : Mmes et MM. BATUT – JACQUIER –
JOLLIVET – PREZIOSI – ROGER – VASSAL.

**14/01/04/DEVD – DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET
EXPANSION – DIRECTION DE L'ESPACE URBAIN – SERVICE
ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE ENERGETIQUE – DELEGATION
GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES –
DIRECTIONS FINANCES** - Présentation du rapport sur la situation en
matière de Développement Durable 2013.

Rapporteur : Mme GEIER-GHIO

Monsieur le Maire, chers collègues, je suis heureuse de vous
présenter ce premier rapport au Conseil d'arrondissements pour
commencer cette mandature. Ce rapport est un bilan des politiques

publiques, orientation et programme mis en oeuvre par la collectivité sur son territoire ainsi qu'un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine avec cinq finalités :

1°) Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

2°) Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources

3°) Cohésion sociale et solidarité entre les territoires

4°) Epanouissement de tous les êtres humains

5°) Dynamique de développement suivant des modes de protection et de consommation responsables.

M. le Maire.- Je vous remercie, Madame Geier-Ghio. Je précise que cette obligation relative à ce rapport en matière de développement durable issue de la loi Grenelle 2 n'exige pas un débat mais en tout cas une délibération spécifique. Pour autant, si l'un ou l'autre d'entre vous demande la parole je la lui donnerai volontiers.

Mme PALLOIX.- Dans notre secteur -je vais rester juste sur notre secteur- vous savez, je n'ai pas besoin de vous le rappeler, que nous avons des quartiers qui sont quand même considérés comme des quartiers à haut risque en matière de pollution, et je vais au moins en nommer un puisque c'est celui qui est nommé le plus souvent pour ces risques, il s'agit de Rabatau. Rabatau est considéré comme très pollué. Que l'on ne me dise pas que c'est grâce au tunnel Prado Sud qu'il va être dépollué, parce que de toute façon le tunnel Prado Sud ne va pas récupérer les camions, et ce sont ces gros camions qui font le plus de pollution. En même temps, vous le savez comme moi, le tunnel Prado Sud ne recueille pas l'ambiance qu'auraient aimée certains, en particulier Vinci Eiffage, et il n'y a pas autant de voitures qui passent. Donc on se retrouve

encore avec des embouteillages et l'on est dans la même situation qu'il y a quelques mois en arrière avant l'ouverture du tunnel. Cette pollution est assez importante pour que l'on puisse s'y arrêter et que l'on puisse voir comment éviter aux riverains d'avoir de sacrés problèmes. Je connais un monsieur qui est commerçant sur Rabatau mais qui n'habite pas Marseille, qui habite à Miramas, il dit « chaque fois que j'arrive ici... »

M. le Maire.- Chers collègues, laissez parler Mme Palloix.

Mme PALLOIX.- De toute façon s'ils ne veulent pas m'écouter ce n'est pas grave.

M. le Maire.- Mais ça me permet de vous écouter plus sereinement.

Mme PALLOIX.- La population écoute, c'est le principal, et vous, Monsieur le Maire, parce que vous avez du respect pour tout le monde, c'est très bien.

De toute manière j'aimerais que l'on en discute un peu plus profondément que simplement chaque fois qu'on a un rapport, que d'ailleurs notre nouvelle déléguée va certainement prendre à coeur. En même temps aussi je tiens à rappeler que dans notre secteur nous avons une partie du Parc national des Calanques. Sans pour autant dire « ce n'est plus à nous parce que c'est national maintenant », nous avons quand même en tant que Collectivité locale des responsabilités. Et donc sur l'environnement là aussi on a beaucoup de choses à faire, parce que malheureusement, oui, le Parc existe, mais il y a encore beaucoup de travail à faire.

Si l'on pouvait avoir de temps en temps, même sans rapport mais au moins un état des lieux -et là je m'en réfère à notre collègue- de ce qui est entrepris dans notre secteur au moins puisque nous avons aussi un quartier qui est énormément engorgé, c'est le 6^{ème}

arrondissement, avec beaucoup d'habitations et très peu d'espaces verts, et peut-être encore moins dans quelque temps, j'espère que le jardin Michel Lévy restera ce qu'il est et en l'état avec ses arbres parce que c'est aussi important. On ne peut pas d'un côté la main sur le coeur dire « nous sommes écolos, nous faisons tout pour que ça change et on fait tout pour la planète et pour nos concitoyens », et ensuite faire le contraire en l'état et avoir des dispositions et des choix politiques qui font le contraire.

C'est pour cela que je tiens à alerter l'ensemble de mes collègues mais aussi le maire de secteur, que dans notre secteur effectivement vous avez beaucoup de travail à faire là-dessus. Merci.

M. le Maire.- Merci, Madame Palloix.

M. MENCHON.- Bonjour à toutes et à tous.

A la lecture du rapport, là où nous sommes d'accord, c'est que l'environnement est un patrimoine à transmettre aux générations futures. J'ajoute que favoriser et protéger l'environnement est un progrès économique si l'on raisonne en coût global. Cela entraîne une diminution des frais de santé, une augmentation de l'espérance de vie, une diminution du stress et des incivilités, une diminution de la violence urbaine, de meilleurs liens trans-générationnels, des créations d'emplois verts, etc. Je ne vais pas vous refaire le programme, en tout cas c'est ce que je porte avec conviction et je pense qu'on peut le partager.

Au-delà, la ville devient alors attractive et donne envie d'y vivre et d'y investir. C'est donc un enjeu majeur.

En présentant ce rapport sur la situation du Développement Durable, vous suivez ainsi les directives de la loi Grenelle 2. Pour rappel, à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (le PLU), votre choix s'était porté sur la loi SRU, plus ancienne et plus favorable aux promoteurs. C'est un développement a minima. Les résultats y sont toujours moins bons que

les recommandations minimales de l'Organisation Mondiale de la Santé, l'OMS, et ce sur les cinq finalités du rapport.

1°) La lutte contre le changement climatique : l'avenir n'est guère brillant, le Boulevard Urbain Sud (B.U.S.) viendra augmenter la fréquentation routière là où justement il est urgent d'avoir une politique de transports en commun. Où sont les bâtiments passifs ? Les efforts en termes d'énergies renouvelables se résument à quelques expériences anecdotiques au regard du potentiel solaire et éolien de la ville, et au regard des besoins face à l'augmentation constante du coût des énergies fossiles qui pèsent sur nos impôts.

2°) La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : la zone d'adhésion au parc est réduite à peau de chagrin à votre demande, enfin plutôt à celle de M. Gaudin. Ceci entraîne une sur-urbanisation des espaces de transition fragiles entre la ville et le parc. L'éternel embouteillage de la Pointe Rouge, sa pollution atmosphérique, les sols pollués de Legré Mante..., aux portes du Parc des Calanques, résonnent comme autant de tocsins d'un milieu massacré sous la pression foncière.

3°) La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations : on ne va pas revenir sur la fracture Nord-Sud et les zones d'abandon ni sur la quasi impossibilité pour ceux qui travaillent dans les quartiers Sud d'y trouver un loyer raisonnable.

4°) L'épanouissement de tous les êtres humains : parce qu'une ville qui donne du plaisir à ses usagers allège par exemple la fréquentation des massifs, comme le Parc des Calanques, il faut préserver les arbres de haute tige intra-muros, il faut sanctuariser les espaces verts existants. Ca n'est pas le cas. L'affaire du square Lévy, menacé, est l'exemple contraire qui sous votre autorité, Monsieur le Maire, dégrade la qualité de vie des riverains et fait dépérir le quartier.

5°) Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : ce n'est pas celle des cantines scolaires. Le développement du « tout voiture » par le B.U.S. et les tunnels est quant à lui bien « durable », avec son assortiment de coûteux PPP et chères DSP.

La flotte municipale pour finir, même si la liste n'est pas exhaustive, ne compte pas un seul moteur 100 % électrique pour 134 véhicules, mis à part... un vélo !

Autant d'arguments qui me poussent à donner un avis défavorable à ce rapport. Je vous remercie de m'avoir écouté jusqu'au bout.

M. le Maire.- Simplement quelques observations. Madame Palloix, votre intervention, comme toujours pondérée, aura retenu l'attention de notre collègue nouvellement adjointe à laquelle vous avez tracé une feuille de route qui n'est pas très éloignée de mes propres préoccupations. Je suis assez d'accord pour qu'elle travaille à chaque année nous faire un petit bilan des améliorations, que vous trouverez peut-être toujours insuffisantes, mais je sais que vous saurez reconnaître lorsqu'il y aura eu des progrès.

Monsieur Menchon, vous y allez au bazooka, comme vos collègues au Conseil municipal, tout ce que nous faisons est mauvais, notre bilan est si dramatique que l'on aurait dû nous jeter dehors à coups de pied. Fort heureusement la majorité des habitants de cette ville et des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements ne partagent pas votre point de vue et nous l'ont signifié, ou plutôt vous l'ont signifié durement il y a quelques semaines.

Simplement quelques observations sur les points que vous avez abordés. Le Parc national des Calanques ce n'est pas assez, mais

c'est M. Gaudin quand même, sans quoi il n'y aurait jamais eu de Parc national des Calanques, vous avez oublié de le mentionner certainement par inadvertance.

Les tunnels, oui, il y en a un payant, mais nous en avons fait cinq dont quatre gratuits, et que serait la circulation aujourd'hui dans Marseille s'il n'y avait pas ces tunnels, puisque l'on voit ce qu'il en est quand un seul d'entre eux est fermé pendant à peine quelques minutes !

Par ailleurs, c'est quand même sous la Municipalité Gaudin, en lien avec la Communauté Urbaine, que nous avons grandement réduit la circulation sur le Vieux-Port, alors que certains d'ailleurs tant à droite qu'à gauche considéraient que passer de 9 à 4 voies de circulation c'était trop : nous l'avons fait quand même.

Sur les énergies renouvelables, les efforts notamment en matière d'éclairage LED qui ont été faits depuis quelques années, vous avez oublié de les mentionner, de même que vous avez oublié de mentionner tous les efforts qui ont été faits en matière de photovoltaïque.

Enfin, je finis par Legré Mante. Vous pouvez être contre le programme immobilier, c'est parfaitement votre droit, par contre vous n'avez pas le droit de proférer une énormité en disant que c'est la pression foncière qui a pollué le sol, c'est l'inverse. Le sol est pollué depuis cent ans, et au moins un des avantages de ce programme immobilier c'est qu'il permettra la dépollution du sol. On peut dire que ce n'est pas assez, c'est vrai, et l'Etat s'est engagé sur une dépollution du littoral sud en particulier par l'intermédiaire de la DREAL, mais depuis un an on n'a plus vu ni les préfets ni les directeurs de l'administration qui se sont plus occupés de la campagne électorale que de la dépollution, ce qui est bien dommage.

Voilà les quelques précisions que je voulais donner à votre brillante intervention avant de soumettre au vote ce rapport.

Le rapport 14/01/04/DEVD est adopté à la majorité - 4 abstentions (Mme NOSTRIANO, M. CATANEO, Mme LEVY MOZZICONACCI, Mme PALLOIX) - 1 voix contre (M. MENCHON)

RAPPORT 14/02/04/DDV – DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE ACTION FONCIERE – 8^{ème} Arrondissement – ZAC du Rouet – Rue Jean Alcazar – Acquisition auprès de la SOLEAM des parcelles constituant l'îlot 4-2

Rapporteur : M. DJIANE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, par délibération du Conseil municipal de juillet 1999, la Ville de Marseille avait approuvé le dossier de création de la ZAC du Rouet et avait confié la réalisation de l'opération à Marseille Aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement. La SOLEAM qui est venue aux droits et obligations de Marseille Aménagement à la suite d'une procédure de fusion/absorption, propose aujourd'hui à la Ville pour réaliser la création d'un groupe scolaire d'acquérir, à titre gratuit, 28 parcelles de l'îlot 4.2 d'une superficie totale de 3173 m². 18 de ces parcelles sont situées rue Jean Alcazar et les 10 autres rue Borde, impasse des Economies, et traverse des Economies.

Il nous est demandé d'approuver le protocole foncier fixant les modalités de cette acquisition. Merci de voter ce rapport.

M. le Maire.- Je vous remercie, Monsieur le Premier Adjoint.

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, je ne sais pas si vous vous souvenez, je vais remonter loin dans le temps -vous attendez tout

sauf ce que je vais dire- Il est arrivé une fois en Conseil municipal où M. le Maire de Marseille avait dit à un élu qui revendiquait la paternité du fait d'avoir dans la salle du Conseil municipal la Marianne : « Monsieur, rendons à César ce qui appartient à César, c'est bien Mme Palloix qui m'a demandé de mettre la Marianne alors qu'on l'avait oubliée ». Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je « me » rends à César ce qui appartient à César, parce que, autant je vous ai pour les plus anciens cassé les pieds avec le groupe scolaire, autant comme je l'ai sué avec mes amis au Rouet, parce qu'en 2003 on l'avait gagné, en 2009 on l'avait perdu, et enfin, en 2013 on le retrouve. Et maintenant on a l'air de vouloir continuer. Donc, « en progrès », comme on dit à la petite école, « peut mieux faire ».

Je vous dis le franchement, honnêtement, c'est avec beaucoup de satisfaction que ce soir je vais voter ce rapport, comme j'ai voté d'ailleurs la dernière délibération pour la construction de ce groupe scolaire qui est maintenant sur -j'espère- de bons rails, en tous les cas je ferai tout pour comme j'ai déjà fait. Je pense que cela fait partie des choses dans la vie d'une élue qui donnent envie de poursuivre. Alors, tant pis pour vous, je continue.

M. le Maire.- Ce sont les électeurs qui vous ont donné le droit de poursuivre, maintenant ça ne nous pose pas de difficultés, vous le savez.

Mme LEVY MOZZICONACCI.- Je reprends les propos de M. le Premier Adjoint. Il est mis pour avis avant délibération au Conseil municipal du 28 avril le rapport portant sur l'acquisition par la Ville de Marseille pour un euro symbolique à la SOLEAM des parcelles constituant l'îlot 4.2 localisé dans la ZAC, afin que la Ville réalise la création d'un groupe scolaire prévu dans le dossier de réalisation de la ZAC.

Avant de revenir sur ce dit rapport, je voulais faire un bref historique pour les personnes qui sont là et qui n'ont peut-être pas l'historique total de ce dossier, de cette tragique page je pourrais dire de la ZAC du Rouet qui résume à elle seule la gestion de la Ville de Marseille tant sur le plan des équipements publics que sur le plan des équipements scolaires qui, je le rappelle, est de la responsabilité municipale.

Je rappelle simplement que par délibération de juin 2000 le Conseil municipal avait approuvé le dossier de réalisation de la ZAC du Rouet dans le 8^{ème} arrondissement comme ça été dit par M. Djiane, et le programme des équipements publics de cette ZAC -qui permet donc la réalisation de l'ensemble des infrastructures et superstructures nécessaires à l'émergence du projet- comprenait des investissements pris en charge par la Ville, donc un équipement de superstructures à vocation scolaire et éducative, sans quoi la ZAC n'aurait pas pu être construite (c'était en 2000), qui devait répondre aux besoins engendrés par l'aménagement de la ZAC.

On avait à ce moment-là identifié la nécessité de 6 classes maternelles et 9 classes primaires et les équipements nécessaires au fonctionnement de ce groupe scolaire. Cet équipement avait été identifié sur une surface hors d'œuvre nette d'environ 3400 m², et comprenait des espaces extérieurs représentant environ 1900 m². Tout cela en 2000. Cette opération avait été votée en 2002. Nous sommes en 2014, et aujourd'hui nous sommes quand même en mesure de craindre que la délibération -qui nous satisfait et que nous allons bien sûr soutenir- ne soit là aussi qu'une délibération qui ne s'accompagne pas de fait, et qu'il faudrait encore 12 ans pour voir la première pierre posée, Monsieur le Maire, et peut-être la deuxième pierre dans 12 ans encore, ou peut-être aux futures élections.

Ce sur quoi je voulais également insister, c'est que cette situation désastreuse au niveau des écoliers du quartier amène aujourd'hui à avoir des conséquences aussi au niveau des collégiens. Se pose également la question de l'accueil des collégiens dans nos quartiers. Malheureusement les demandes qui pourraient être faites au Conseil général ne peuvent pas être faites puisqu'il n'y a pas de nouveau groupe scolaire dans le quartier qui permettrait au moins de réaliser un besoin au niveau des collèves.

Je souhaiterais, avant de passer au vote, être assurée que les parcelles constituant l'îlot 4.2 permettront la construction du groupe scolaire dont le projet initial devait être revu en fonction de la démographie réelle et de l'espace nécessaire d'un vrai périscolaire de qualité. Et enfin, si le premier point est satisfait, que les parcelles constituant l'îlot 4.2 seront consacrées uniquement à ce projet de construction d'un groupe scolaire, et peut-être qu'on peut espérer aussi un centre aéré qui est tant attendu et des équipements sportifs qui permettraient de faire du vrai périscolaire comme cela avait été prévu, je le rappelle, dans un premier projet. Je vous remercie.

M. le Maire.- Simplement quelques précisions sur ce dossier. J'ai eu l'occasion de donner ces précisions pendant la campagne électorale lorsque devant un public fantôme certains ont cru devoir inaugurer une école fantôme.

Ce dossier est effectivement arrivé en 2000 avec la ZAC du Rouet, et puis dans l'académie de Marseille l'inspection académique a constaté que le groupe scolaire voisin, qui accueillait les enfants du Rouet, le groupe scolaire Cap Est, n'arrivait pas à 100 % de taux de remplissage de ses classes. Il y a d'ailleurs une des deux catégories, je ne sais plus si c'est l'élémentaire ou le primaire, il me semble que c'est le primaire, où elle n'y arrive toujours pas, alors qu'en élémentaire nous arrivons

maintenant à un taux de remplissage de 100 %. Il n'était donc pas utile de construire une école alors que l'école voisine qui accueillait les enfants du quartier n'était elle-même pas pleine.

Aujourd'hui, effectivement, la nécessité se fait à nouveau sentir. C'est pour cela que sans attendre la pression de la campagne électorale nous avons lancé le projet de construction du groupe scolaire du Rouet, au point que le processus est déjà très largement entamé, puisque si je ne me trompe pas le concours d'architecture a eu lieu, qu'il y a eu près d'une dizaine de candidats, une présélection de 4 ou 5, et que tout ça est en cours. Ce groupe scolaire verra donc bien le jour au moment où nous en avons besoin, ni avant, ni après. Vous aurez d'ailleurs constaté, Madame Lévy Mozziconacci, puisque vous avez certainement lu avec beaucoup d'attention le rapport sur la réforme dite des rythmes scolaires qui sera soumis au Conseil municipal le lundi, que le Maire de Marseille, rappelant à ceux qui ne l'auraient pas vu ou n'auraient pas voulu le voir les efforts entrepris en faveur des écoles maternelles et primaires de Marseille (510 M€ depuis 1995), a également pris par écrit l'engagement de construction ou de reconstruction d'un certain nombre de groupes scolaires très nombreux dans les quartiers Nord de Marseille, ce qui renvoie à leurs chères études les adeptes de la fracture Nord/Sud que nous aurions entretenue, mais qu'il y a une école dans les quartiers Sud et que c'est justement l'école du Rouet. C'est ce que cette délibération vient prolonger, vient confirmer, vient permettre. Je confirme également que le principe est acquis que ce sera la première école si je ne m'abuse des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, qui permettra de coupler groupe scolaire et centre aéré, et aux normes Haute Qualité Environnementale.

Je sou mets ce rapport au vote.

**Le rapport 14/02/04/DDV est adopté à l'unanimité – 2 abstentions
(M. CATANEO, M. MAZET)**

Pour le rapport suivant je vais quitter la salle et laisser M. Djiane présider.

(Arrivée de M. Jean-Claude GAUDIN)

Rapport 14/03/04/FFAM – Compte d'Exécution de l'Etat Spécial – Exercice 2013

Rapporteur : M. DJIANE

Monsieur le Sénateur-Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport concerne le compte d'exécution de l'Etat spécial 2013 de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Le délibéré comporte trois articles.

L'article 1 est relatif au montant total des mandat émis sur l'exercice 2013. Pour la section de fonctionnement, ce montant s'élève à 1.538.060,71 €. Je mets au vote ce montant.

Adopté à l'unanimité - 7 abstentions (M. CANICAVE, Mme LEVY MOZZICONACCI, M. MENCHON, Mme NOSTRIANO, Mme PALLOIX, M. CATANEO, M. MAZET)

Dans cet article 1, la deuxième partie du montant des mandats émis concerne la section d'investissement. Ce montant s'élève à 303.086,17 €. Je mets au vote ce montant.

Adopté à l'unanimité - 7 abstentions (M. CANICAVE, Mme LEVY MOZZICONACCI, M. MENCHON, Mme NOSTRIANO, Mme PALLOIX, M. CATANEO, M. MAZET)

L'article 2 est relatif au montant total des restes à réaliser sur l'exercice 2013. Il s'élève pour la section de fonctionnement à 61.535,76 €. Je mets au vote ce montant.

**Adopté à l'unanimité - 7 abstentions (M. CANICAVE, Mme LEVY
MOZZICONACCI, M. MENCHON, Mme NOSTRIANO, Mme PALLOIX,
M. CATANEO, M. MAZET)**

L'article 3 est relatif au montant des crédits disponibles sur l'exercice 2013. Pour la section de fonctionnement, ce montant s'élève à 732.754,84 €. Je mets au vote ce montant.

**Adopté à l'unanimité - 7 abstentions (M. CANICAVE, Mme LEVY
MOZZICONACCI, M. MENCHON, Mme NOSTRIANO, Mme PALLOIX,
M. CATANEO, M. MAZET)**

Pour la section d'investissement, ce montant s'élève à 227.001,66 €. Je mets au vote ce montant.

**Adopté à l'unanimité - 7 abstentions (M. CANICAVE, Mme LEVY
MOZZICONACCI, M. MENCHON, Mme NOSTRIANO, Mme PALLOIX,
M. CATANEO, M. MAZET)**

Je vous remercie. Le compte d'exécution de l'Etat spécial 2013 est adopté.

(M. le Maire reprend la présidence de l'assemblée)

M. le Maire.- Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Monsieur le Sénateur-Maire, bienvenue.

**Rapport 14/04/14/DSJ – DELEGATION GENERALE MODERNISATION
ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES
JURIDIQUES** - Institution d'un médiateur municipal à la Ville de Marseille

Rapporteur : M. le Maire

C'est à moi de rapporter, mais M. le Sénateur-Maire de Marseille pourrait le faire aussi bien que moi.

Simplement pour vous dire que cette institution du médiateur de la Ville qui figurait dans le programme électoral de la liste de « Marseille en avant » conduite par Jean-Claude Gaudin, figurait également sur d'autres listes, il me semble que notamment la liste sur laquelle vous figuriez, Madame Lévy Mozziconacci, avait également prévu l'institution d'un médiateur de la Ville. Pourquoi : parce que c'est une institution qui existe désormais dans de nombreux pays, qui est une institution qui vient notamment des pays de la Suède, la Norvège, qui ont été les premiers à instituer un médiateur d'Etat et puis ensuite des médiateurs dans les Collectivités territoriales. C'est le barreau de Marseille, sous l'autorité du bâtonnier Eric Campana, qui l'a proposé à Jean-Claude Gaudin, et le Maire de Marseille a retenu cette proposition, l'a intégrée dans le programme des listes « Marseille en avant ». Et donc dès le premier Conseil municipal lundi prochain nous voterons la création de ce médiateur municipal de la Ville de Marseille, qui pourra être saisi par tous citoyens marseillais de toute difficulté qu'ils pourraient notamment rencontrer avec l'administration municipale, et qui aura pour mission d'essayer de trouver une solution à la fois amiable, constructive et efficace à la difficulté rencontrée.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'institution du médiateur ?

Mme PALLOIX.- J'ai juste deux petites questions. La première : donc ce médiateur sera sur la ville de Marseille. Est-ce qu'il y aura la possibilité d'avoir des permanences ou, je ne sais pas comment le dire, des postes, dans chaque secteur, ou alors est-ce que ça restera central ? Parce que dans certaines villes peut-être même, en Europe centrale ça se fait, ou en Europe du Nord ça se fait, mais nous avons quand même la particularité d'avoir des mairies de secteur. Parce que parfois c'est très difficile à quelqu'un qui a justement un souci, un

problème, un litige, d'aller se déplacer, d'aller voir un médiateur qui est en mairie centrale alors qu'il a une mairie d'arrondissement juste à côté...

C'est écrit ?... Je n'ai pas très bien compris, il y a d'autres choses que je n'ai pas bien compris d'ailleurs, parce que c'est un rapport où on a tout mis, et donc c'est très compliqué à retrouver ses petits.

Deuxième chose que je voulais dire aussi, par exemple, je n'ai pas très bien compris : « Le médiateur municipal est chargé de mettre en oeuvre les principes de déontologie de la médiation énoncés dans la Charte des médiateurs des Collectivités Territoriales ». Alors, qu'il y ait une Charte des Médiateurs je suis d'accord, par contre le terme « déontologie de la médiation », là alors vous allez certainement m'éclairer de vos lumières parce que c'est plutôt sombre chez moi.

Le souci c'était surtout pour les gens qui vont en avoir besoin, déjà comment vont-ils être au courant de cette délibération, ensuite est-ce que la personne, le haut dignitaire qui va être nommé à la Ville de Marseille -que l'on connaît bien d'ailleurs, c'est dommage, on ne l'a plus ici mais on va le retrouver- est-ce qu'il sera tout seul, par rapport à ce que vous me dites, moi je n'avais pas très bien compris ça. C'est tout.

M. le Maire.- Simplement quelques précisions pour vous répondre, Madame Palloix. L'article 6 du rapport précise très clairement que « Le médiateur municipal dispose de représentants au sein des Mairies d'Arrondissements ». Donc il appartiendra au médiateur municipal de s'entourer d'une équipe permettant d'avoir un représentant dans chaque mairie d'arrondissements.

S'agissant de la mise en oeuvre de la déontologie de la médiation, c'est le respect des règles applicables à la médiation, d'ailleurs y compris en matière judiciaire, qui sont des règles d'indépendance, qui sont des règles d'échanges d'arguments, qui sont également l'ensemble

de la procédure écrite, le principe du contradictoire également qui est très important en matière de médiation. C'est la mise en oeuvre de l'ensemble de ce processus qui constitue les principes de déontologie applicables à la médiation.

Enfin, quant aux moyens, ça été une exigence immédiate du Maire de Marseille, il disposera d'un service, de collaborateurs et de l'ensemble des moyens matériels nécessaires.

Quant à la publicité qui pourrait être faite sur sa nomination, je n'ai pas les informations que vous avez sur la personne qui pourrait être désignée, mais j'ai quelques idées sur ce sujet-là, et si c'était la personne à laquelle je pense je suis absolument certain qu'il n'y aura aucun doute sur le fait que sa désignation fera l'objet d'une très grande publicité permettant à tout un chacun de pouvoir saisir le médiateur municipal.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention je mets aux voix le rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'approuver veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport 14/04/04/DSJ est adopté à l'unanimité

**Rapport 14/05/04/DSNP – DELEGATION GENERALE
VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU
NAUTISME ET DES PLAGES - Accueil de la manifestation nautique
EXTREME SAILING SERIES**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, le quatrième rapport concerne la huitième édition de l'EXTREME SAILING SERIES, budgétisée à 400.000 €. Il s'agit d'une prestigieuse régates internationale en catamarans. La France y sera représentée par Franck Cammas sur Groupama. C'est une course qui traverse 8 villes étapes, 3 continents, elle démarre à Singapour

en février, elle se terminera à Sydney en décembre. La chance du calendrier voudrait que l'étape de Marseille soit du 2 au 5 octobre, les jours où seront présents dans la ville les juges chargés d'examiner la candidature de Marseille en tant que Capitale Européenne du Sport.

Je vous propose donc de vous aligner sur les villes comme Singapour, Saint Petersburg, Cardiff, Istanbul, Sidney, qui ont déjà validé leur étape. Que ce soit au niveau sportif, au rayonnement international, il faut donner à Marseille les moyens de son ambition, offrons-les-lui. C'est pour cela que je vous prie de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le Maire.- Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. CANICAVE.- Juste pour dire que l'on découvre ce rapport en séance. Je pense que ce sera une réussite, mais on n'a pas eu l'occasion de l'étudier. Donc on s'abstiendra. Simplement la manifestation est en octobre, on aurait peut-être pu l'étudier un peu plus tard, mais enfin s'il fallait le faire maintenant vous le faites. Nous nous abstiendrons pour cette raison.

M. le Maire.- Nous en prenons bonne note. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention je sou mets ce rapport aux voix.

**Le rapport 14/05/04/DSNP est adopté à l'unanimité - 7 abstentions
(M. CANICAVE, Mme LEVY MOZZICONACCI, M. MENCHON, Mme
NOSTRIANO, Mme PALLOIX, M. CATANEO, M. MAZET)**

M. le Maire.- C'est Mme Carine Caule qui rapporte le dernier rapport. Je suppose, Monsieur le Sénateur-Maire, que vous souhaitez nous éclairer sur ce rapport également.

**Rapport 14/06/04/DVSCJ – DELEGATION GENERALE EDUCATION
CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES**

CRECHES ET DE LA JEUNESSE – Confirmation de la priorité municipale en faveur de l'Education et de l'Ecole – Demande à l'Etat d'un moratoire pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Engagement du doublement de l'effort municipal de lutte contre l'échec scolaire

Rapporteur : Mme CAULE

Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, le présent rapport a pour objet de faire le point sur l'action municipale en faveur des écoles maternelles et élémentaires. Vous avez bien compris ce que vous a dit M. le Maire tout à l'heure, la priorité est vraiment en faveur de l'Ecole et de l'Education. Elle s'est traduite depuis 1995 par 510 M€, afin de faire en sorte de construire et de rénover des écoles dans Marseille.

Deuxième point : la demande argumentée à l'Etat d'un moratoire pour la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires, qui est un problème comme vous le savez tous. Les rythmes scolaires d'un point de vue financier vont s'élever par enfant à 383 et 391 € dans l'année. L'Etat devrait donner une amorce de 90 €. Ce qui voudrait dire pour la Municipalité 16,5 à 22,5 M€, qui ne pourraient être bien évidemment financés par une augmentation de la pression fiscale, ce qui ne serait pas une bonne chose, nous pouvons tous le reconnaître.

Il y aura un transfert de compétences. Les enfants terminant l'école à 15h45, qui va s'occuper de ces enfants-là jusqu'à 16h30 ? La Municipalité ? Pourquoi ? L'Education Nationale demande de garder ces élèves dans le but de les aider à mieux s'adapter et à mieux comprendre les programmes scolaires. Pourquoi l'Etat pousserait la Municipalité à payer, alors que l'Etat qui demande à des professeurs et à des rythmes scolaires différents de payer des personnes ne devrait pas le prendre en charge ? Et, je pose la question, est-ce que ces professeurs-là ne devraient pas être défrayés par l'Etat, ce qui serait normal puisque le

changement des rythmes scolaires devrait aider les élèves à mieux comprendre ce qu'on leur demande et à mieux être adaptés à appréhender une journée scolaire.

Troisième point : le Maire -que j'ai la chance d'avoir en face de moi ici présent- a donné à son projet municipal tous les moyens pour les soutiens scolaires qui seront doublés sur la base du projet éducatif, ce qui veut dire et ce qui peut se traduire par une aide, puisque nous voulons aider ces élèves qui sont en difficulté et qui auront certainement des problèmes au collège, donc il faudra les aider de quelle manière ? Eh bien, il faut les aider peut-être d'une manière plus simple, les aider de 16h30 à 17h30 par des enseignants à la retraite qui voudraient bien continuer à les prendre en charge, ou les enseignants eux-mêmes. Peut-être qu'effectivement ce serait une bonne chose pour que les élèves se remettent à niveau. Et bien évidemment le coût serait sur la Municipalité puisque le projet serait à peu près doublé, vous doubleriez en fait l'aide au soutien scolaire.

Je crois qu'il est extrêmement important de souligner cela. La Ville de Marseille confirme son engagement en faveur de l'Education Nationale, c'est pour cela qu'il est important que ce projet soit voté.

M. CATANEO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons pour le rapport, car nous pensons que les enfants ont bien le temps surtout à cet âge, de faire une semaine complète. Et en plus cela fait plaisir aux grands parents de les avoir le mercredi.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Mme PALLOIX.- Le rapport en soi est tout à fait logique et compréhensible. Par contre, je n'ai toujours pas de réponse sur le fameux audit qui est passé pendant la campagne des élections, qui s'est retrouvé donc dans les écoles, alors que finalement au lieu d'un audit comme ça

qui ressemblait à un questionnaire de super marché -et d'ailleurs beaucoup de directeurs n'ont pas répondu parce qu'ils trouvaient que vraiment les questions étaient complètement hors sujet- j'aurais préféré carrément avoir une véritable concertation avec les associations de parents d'élèves et les enseignants pour savoir exactement de la meilleure façon, malgré le manque d'argent mais je pense qu'on a un bon délégué qui va bien nous servir en la personne du Maire de Marseille, mais malgré ce manque d'argent je pense qu'il y a peut-être des choses à faire. Tout n'est pas négatif, mais encore faut-il que l'on ait les réponses à certaines questions qui à mon avis, en tous les cas personnellement je ne me sens pas capable d'y répondre parce que je ne suis ni enseignante, et parent d'élève je l'ai été mais je ne le suis plus, ou alors de petits-enfants.

Surtout la réponse à cet audit, je n'ai rien compris, d'ailleurs je vous avais fait un courrier, Monsieur le Maire, là-dessus, parce que je n'ai pas très bien compris, y compris les questions d'ailleurs.

Mme LEVY MOZZICONACCI.- Je vais être très brève puisque le débat en fait va animer le Conseil municipal, je serai donc porte-parole pour le groupe dont je fais partie au Conseil municipal. L'objet n'est pas de faire le débat ici. Simplement je voulais si vous en étiez d'accord, lire le communiqué de presse que nous avons envoyé il y a quelques heures.

« La Ville de Marseille va proposer au Conseil municipal du 28 avril un moratoire pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, arguant de l'application précipitée de cette réforme. Sans nier la difficulté d'appliquer une telle réforme dans une des villes les plus endettées de France et faiblement dotée par choix municipaux en matière d'équipements sportifs et culturels, le groupe socialiste de la Ville de Marseille n'approuvera pas cette demande de moratoire. Dans une ville où plus de 30 % des familles vivent sous le seuil de pauvreté, il apparaît

important de consacrer un temps dédié aux activités sportives, culturelles, de loisir, reconnues comme un vrai temps éducatif - Je citerai simplement le Professeur Rufo à l'écoute de ces problèmes.

De plus, le passage à quatre jours et demi au lieu de quatre est unanimement reconnu comme allant dans l'intérêt du rythme de l'enfant. La Ville de Marseille n'a en réalité rien anticipé et n'a pas réalisé de concertation avec l'ensemble des relais de la communauté éducative et des employés municipaux.

Quant à l'estimation du coût de la réforme de 23 à 27 M€, elle ne s'appuie sur aucune étude aujourd'hui. L'Association des Maires de France a évalué à 150 € par an et par enfant le coût, soit 10,9 M€ pour Marseille.

Nous regrettons que l'intérêt des enfants marseillais passe encore une fois au second plan de la nouvelle gouvernance municipale. »

M. le Maire.- Monsieur le Maire, je suppose que vous souhaitez prendre la parole.

M. le Sénateur-Maire.- Comme le dit notre éminente collègue, c'est lundi que nous évoquons cela. C'est Mme Casanova qui a signé ce rapport, mais nous l'avons écrit ensemble, et je vous prie de croire que j'ai fait très attention à tous les mots qui figurent dans ce rapport. Mais, pour notre collègue, la Ville de Marseille n'est pas endettée autant que ça, c'est la Ville d'Aubagne ici qui l'est le plus, et ce ne sont pas mes amis qui ont dirigé jusqu'à ces jours cette ville.

Deuxièmement, dans les 36 grandes villes, il y a 2 villes en France qui ont réduit l'endettement, et notamment la Ville de Marseille sous les efforts de M. Tourret qui était l'adjoint aux finances. Alors, il faut savoir ce que l'on dit. L'estimation de l'Union des Maires est une estimation générale. Nous ce sont nos services, et je voudrais dire aux

collègues ici du Conseil, ne croyez pas que c'est de ma part une décision politique arbitraire. Depuis plusieurs mois, et parce que nous étions en campagne électorale, nous avons fait travailler les services. Les services municipaux sont des gens libres, indépendants, pas inféodés un brin aux actions politiques que je peux mener. Et par conséquent, les services ont évalué que si simplement on adoptait les rythmes scolaires tels qu'ils sont prévus aujourd'hui, entre le mois de septembre, date de la rentrée, et la Noël, il nous faudrait 9 M€ : nous ne les avons pas. Par conséquent le problème est réglé, ou on augmente les impôts, et nous avons décidé de ne pas les augmenter. En année pleine, il faudrait plus que doubler cela, et l'estimation des services de la Ville c'est nettement plus.

Où voulez-vous que nous prenions plus de 20 M€ pour adopter ces rythmes scolaires ? D'ailleurs, il y aura des évolutions. Puisque demain matin le ministre de l'Education Nationale va s'exprimer, qu'il a eu la délicatesse de m'appeler hier pour me dire ce qu'il allait dire dans les radios et sans doute faire des communiqués - c'est déjà un progrès par rapport au prétentieux ministre précédent qui ne m'a jamais adressé la parole et qui ne s'est jamais intéressé à Marseille, et quand il est venu à Marseille on a relégué au fond de la salle les adjoints au maire qui représentent la Ville de Marseille. Bravo pour la démocratie et bravo pour les leçons !

Et donc, que dit-il ? Demain il va dire qu'on ne fera plus l'animation entre 15h45 et 16h30, il va dire que ce sera regroupé en une après-midi. Déjà le bon sens semble un peu prévaloir au niveau du ministère de l'Education Nationale.

Chère Madame, chère collègue, c'est pour votre information, je ne vais pas polémiquer, on le fera lundi s'il faut polémiquer, de toute manière on a une majorité telle que le rapport sera bien entendu voté. Tout cela, c'est de l'excitation. 445 écoles maternelles et primaires, 73.000

enfants qui y figurent. L'après-midi, si on n'a pas la nouveauté du ministère de l'Education Nationale, il faut s'en occuper. Les directeurs d'école vous disent « vous ne rentrerez pas dans les classes », car dans chaque école vous avez 3, 4, 5, 6, 8 classes à la fois. Les animations, elles devront toucher tous ces enfants. Je crois aussi que dans les propositions de demain du ministre de l'Education Nationale on va regrouper et ne pas le faire dans chacune des classes, mais regrouper plusieurs classes à la fois. Là encore, cela veut dire que peut-être le bon sens l'a emporté sur des initiatives qui n'étaient pas exactes.

Combien nous faut-il recruter justement d'animateurs ? Plusieurs milliers. Où les trouve-t-on ? Comment les paye-t-on ? Et puis, il y a un problème aussi qui touche effectivement la constitutionnalité, mais même avant la sécurité. Comment va-t-on recruter des gens pour leur confier des enfants, et qui sont ces gens ? Quelle expérience, quelle radioscopie ? Comment peut-on faire ? Pour l'instant personne ne le sait. Et donc il nous faudrait recruter en masse et payer, bien entendu, des animateurs dont nous ne savons pas exactement comment ils pourraient se comporter avec les gosses.

Par conséquent il est clair que, aller dans l'aventure de cette manière, nous ne voulons pas y aller. Nous n'avons pas dit que nous étions contre les rythmes solaires, contre la modification des heures, le ministre le dit, si vous voulez, au lieu de faire 24 heures si vous décidez de n'en faire que 23, à ce moment-là il faudra raccourcir un peu les grandes vacances. Tout ça ce sont des propositions, vous dites « on ne les a pas étudiées », oui, on l'a fait, Madame Palloix, quelquefois, Mme Casanova justement a questionné par des sondages, étaient-ils bien rédigés ou pas, ce que je sais c'est que l'inspecteur d'académie a donné comme instruction aux directeurs de ne pas répondre, pour qui se prend-il celui-là ? Qu'est-ce que ça veut dire ! Pourquoi intervenir d'une manière

politicienne ? On a eu un peu l'habitude ces derniers temps que les représentants de l'Etat se mêlent des élections. Ils n'ont pas à se mêler des élections, c'est clair !

Par conséquent nous n'avons pas aujourd'hui l'argent nécessaire pour faire l'application normale, correcte, des rythmes scolaires. Alors, je suis un peu surpris même avec mes collègues maires qui sont mes amis politiques, je me suis un peu renseigné, et qu'est-ce qu'ils feraient si l'obligation nous en était faite ? Eh bien, pour l'instant personne ne répond. Nous, nous avons regardé. Mme Casanova s'est mise sur ce chantier, Mme Chantelot s'est mise sur ce chantier pour les animateurs, Blum avec les services de la mairie a regardé ce que ça allait coûter. C'est facile de nous dire « Vous êtes endettés, vous êtes la ville où y a le plus de seuil de pauvreté », mais ce ne sont pas les élus municipaux qui sont responsables du seuil de pauvreté ! Il y a deux ans qu'il y a un gouvernement qui aurait dû faire cela au lieu de faire 1000 chômeurs de plus par jour depuis deux ans dans ce pays, et on va nous donner des leçons ! Quelles leçons voulez-vous que l'on nous donne ? Nous disons aujourd'hui : que le ministre décide qu'on fait la classe le samedi plutôt que le mercredi, c'est son affaire, il peut le décider, nous, nous pouvons questionner pour savoir.

Tout ce qui nous est remonté, Madame Palloix, de toutes les manifestations que l'on a eues, ce n'est que de l'hostilité aux rythmes scolaires. Il n'y a pas une association qui nous a dit « nous sommes pour ». Alors, nous n'avons pas dit « on est contre », on a dit : on va examiner, on va regarder, on met tout sur la table, et on observe pour voir si on peut le faire ou pas. Eh bien, aujourd'hui, on ne peut pas le faire. D'où la rédaction de ce rapport 94 qui dit : on ne peut pas le faire, donc on demande au gouvernement un moratoire, on demande que le gouvernement pour l'instant ne nous impose rien.

On va voir, si le gouvernement veut nous imposer, il a le droit, sauf que là aussi, à force de donner des leçons, un texte comme ça sur l'ensemble du pays ça se traite au Parlement. C'est l'Assemblée Nationale qui aurait dû être saisie, c'est le Sénat, c'est les Commissions mixtes paritaires, mais pas du tout ! Le ministre précédent décide que c'est un décret. Alors, un décret a force de loi. Le décret on doit l'appliquer. Mais pour la concertation, pour ceux qui donnent des leçons toujours de concertation, bravo ! Il s'est concerté avec qui, avec lui-même ? Et quand même, il a entendu effectivement que la France entière n'en voulait pas. Hier soir à la télévision, vous auriez pu regarder au journal de FR3 M. le Maire socialiste de La Seyne, il a dit « Je ne ferai pas les rythmes scolaires ». Il ne l'a pas dit comme nous, nous nous disons « nous ne pouvons pas le faire maintenant ». Et s'il fallait le faire, alors il faudra que l'on prenne un certain nombre de dispositions, que les choses soient différentes, que les directeurs d'écoles nous autorisent à rentrer dans les classes, que les animateurs que nous allons recruter, nous ayons pu constater que ce sont des gens qui peuvent avoir en main les enfants.

Tout ça ce sont des inquiétudes telles que pour l'instant nous ne voulons pas. Alors, comme nous ne voulons pas être toujours négatifs sur tout, qu'est-ce que nous avons dit ? Nous avons dit : dans ce cas-là nous allons doubler le soutien scolaire, et nous, nous aimerions que les professeurs des écoles, s'ils le veulent, acceptent de faire un peu de temps supplémentaire. C'est la Ville qui paiera. Si ça ne suffit pas, les apprentis professeurs des écoles, nous sommes prêts à payer également, nous sommes prêts à payer les jeunes qui seront dans le service civique municipal, parce que ceux-là nous aurons fait la radioscopie avant de les prendre. Ou alors les enseignants à la retraite qui accepteraient de venir encore un peu travailler, la Ville paiera. Voilà ce que la Ville propose, c'est

doubler à peu près les 9 millions que nous avons consacrés au soutien scolaire.

Il est probable que lundi on aura cette discussion. D'ici là, on connaîtra l'évolution des propositions du ministre, mais ça ne change rien pour nous. Si nous avons l'argent pour le faire, nous aurions pu aller au devant de difficultés, forcer les enseignants à changer leurs habitudes, les parents d'élèves à modifier leurs habitudes. Et, Madame Lévy, je ne vous parle pas bien entendu de la cantine scolaire. Nous ne sommes pas à Issy les Moulineaux. Nous ne sommes pas dans une commune varoise. Nous sommes à un endroit où il y a 51.000 enfants qui mangent à la cantine. 3.200 femmes de ménage surveillent ces repas. La difficulté je vais vous dire où elle est, c'est qu'il y a des écoles où il faut faire plusieurs services parce qu'il n'y a pas la place et qu'on fait manger sans doute le dernier service un peu trop tard. Ca, c'est ma préoccupation. Ma préoccupation c'est de pouvoir construire au centre ville. Ma préoccupation ce serait par exemple que le Conseil régional nous rende une partie de l'occupation du lycée Michelet, c'est la Ville qui est propriétaire, avenue Foch, du lycée Michelet. Depuis que nous demandons d'avoir le lycée Michelet pour mettre des élèves du primaire, qu'est-ce qu'on nous répond : Ah, on met l'école d'infirmières ! Ah, on met un centre de formation ! Il n'y avait jamais rien eu, et tout d'un coup il y a mille et une propositions pour nous empêcher de nous rendre une partie du lycée Michelet, au moins le rez-de-chaussée, au moins un étage pour que nous puissions faire au centre ville une école supplémentaire. Lorsque vous êtes à la périphérie vous pouvez mettre un préfabriqué, vous pouvez mettre quelque chose de plus. Quand vous êtes au centre de la ville vous ne pouvez pas pousser les murs. Et donc nous avons besoin notamment d'occuper une partie du lycée Michelet qui est à nous. Cela fait dix fois que j'écris à M. Vauzelle, j'aimerais bien moi aussi avoir une réponse. Quant au ministre, j'ai déjà

écrit plusieurs fois au ministre précédent en lui disant « dites-nous le coût », parce que là aussi on peut nous enfumer comme on veut, on peut nous dire pour cette année il y aura 90 €, on ajoute même 54 euros de la Caisse d'Allocations Familiales. Je serais ravi de savoir comment ils feront pour nous donner cette somme-là ! Mais dit-on, compte tenu des restrictions et des économies que l'Etat veut faire, pas d'engagement sur 2015, pas d'engagement sur 2016 : ça s'appelle « transfert de charges ». Déjà, on rogne sur toutes les communes de France, sur toutes les institutions, 10 M€ ! Comment voulez-vous que nous puissions faire face à ça ? Alors, ce n'est pas de l'hostilité, ce n'est pas de la polémique, ce n'est pas être désagréables, sauf quand on me dit des choses qui ne nous concernent pas.

La dette, la Ville de Marseille n'est pas plus endettée que ça, c'est 1.600 € par habitant, cela ne nous a pas empêché ces dernières années de mettre 4 milliards d'euros... C'est votre ami qui sans arrêt quoi que je dise aurait dit *c'est faux, c'est faux, et c'est faux !* Nous, ce sont les services municipaux qui établissent justement ce qui relève de notre dette. Et je vais vous dire, si les marseillais avaient été tellement inquiets de la dette, peut-être qu'ils auraient voté pour un autre que pour moi !

(Applaudissements)

M. le Maire.- Monsieur le Maire, merci pour ces précisions.

Je voudrais simplement rajouter une indication, puisque vous avez abordé le sujet du transfert de charges, Monsieur le Maire, c'est que le fait que cette réforme ait été instituée par décret n'est pas un hasard, c'est une manipulation du gouvernement. Parce que si ça avait été une loi, les députés ou les sénateurs de l'opposition auraient pu déférer cette loi au Conseil Constitutionnel, et cette loi aurait été censurée par le Conseil Constitutionnel. Pourquoi ? Parce que la Constitution interdit à l'Etat de transférer des charges sur les Collectivités territoriales sans leur transférer

les moyens correspondants. Or là, on nous transfère une charge supplémentaire, et on ne nous alloue les moyens en partie que pour une seule année. Donc en réalité, vous êtes en train de défendre l'application d'une loi anti-constitutionnelle.

Et je conclus en disant que c'est peut-être la raison pour laquelle certains, vous avez parlé, Madame Lévy Mozziconacci, d'un communiqué du groupe socialiste, nous avons cru comprendre suite à une réunion à laquelle nous avons participé, M. le Maire de Marseille et moi-même ce matin, que ce n'était pas tout à fait l'unanimité du groupe socialiste sur la position d'opposition au rapport que nous présentons, mais de cela nous ferons la vérification lundi.

En attendant je soumetts ce rapport au Conseil d'arrondissements, que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main.

**Le rapport 14/06/04/DVSCJ est adopté à la majorité – 2 abstentions
(Mme PALLOIX et Mme NOSTRIANO) - 3 votes contre (Mme LEVY
MOZZICONACCI, M. CANICAVE, M. MENCHON)**

Je vous remercie. L'ordre du jour pour ce qui concerne les rapports est épuisé. Mais il y a une tradition dans ce Conseil d'arrondissements depuis longtemps, c'est que Dominique Tian proposait toujours à un autre élu qui voulait aborder une question diverse de s'exprimer, et en général pendant 17 ans, 99 fois sur 100, le seul élu à demander la parole ça été M. Gérard Vitalis, et je suppose que l'évolution du temps n'a pas changé les choses.

Monsieur Vitalis, est-ce que vous avez quelque chose à dire au Conseil d'arrondissements ?

M. VITALIS.- Très rapidement, beaucoup d'entre vous le savent, depuis 18 ou 19 ans, par mon intermédiaire la Mairie de Bagatelle

organise des concerts au profit de la recherche médicale en ophtalmologie. « 1000 Choeurs pour un regard », c'est l'Association RETINA FRANCE. Depuis l'année dernière Monseigneur Ellul, le recteur de la Basilique du Sacré-Cœur, a la gentillesse de mettre à notre disposition gracieusement cette Basilique. Demain soir donc il y aura un grand concert avec les 6 chorales, et le parrain national qui est Ruben Velazquez sera présent, il viendra de Paris spécialement, il chantera avec nous et avec les enfants.

Monsieur le Maire, Yves, je crois que vous serez là demain, je l'ai dit ce matin donc à Monseigneur Ellul, et je vous invite vous tous à venir demain soir assister à ce grand concert choral.

Ca été dit, merci de m'avoir donné la parole.

M. le Maire.- Monsieur Vitalis, nous vous remercions. La séance est levée.

La séance est levée à 20 heures 10.